



VERS LE PREMIER FORUM MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS
Note relative à l'organisation de la troisième réunion préparatoire – 14 novembre 2019
CICG, Genève, Suisse

I. CONTEXTE

1. Le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [73/151](#), approuvant le Pacte mondial sur les réfugiés, tel que présenté par le Haut Commissaire dans son rapport annuel de 2018 à l'Assemblée générale. Ce Pacte vise à servir de base pour un partage équitable et prévisible de la charge et des responsabilités entre les États membres des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées.
2. Le Pacte mondial sur les réfugiés a pour objectif : i) d'alléger la pression sur les pays d'accueil ; ii) de renforcer l'autonomie des réfugiés ; iii) d'élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ; et iv) de favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité. Il prévoit que le suivi et l'examen des progrès accomplis dans l'atteinte de ses objectifs se feront au plan mondial dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés devant se tenir au niveau ministériel tous les quatre ans. Entre les forums, des réunions de hauts responsables se tiendront tous les deux ans pour des examens à mi-parcours.
3. Au premier Forum mondial sur les réfugiés, qui aura lieu les 17 et 18 décembre 2019 au Palais des Nations à Genève en Suisse, les États membres des Nations Unies et les États observateurs non membres ainsi que d'autres parties prenantes concernées pourront annoncer des engagements concrets et des contributions pour l'atteinte des objectifs du Pacte.
4. La troisième réunion préparatoire du Forum mondial sur les réfugiés se tiendra le 14 novembre de 10 heures à 13 heures puis de 15 heures à 18 heures dans la salle 2 du Centre International de Conférences de Genève (CICG). Il mettra l'accent sur les engagements et contributions en cours et sur les modalités d'organisation du Forum.

II. MODALITÉS D'ORGANISATION

Participation

5. Tous les États Membres des Nations Unies et les États non membres admis en tant qu'observateurs seront invités à prendre part à la réunion préparatoire. Les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a établi une relation de travail seront invitées. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes seront également invitées. La troisième réunion préparatoire sera une réunion privée ; elle ne sera ni diffusée sur Internet ni ouverte aux médias.

Déroulement de la réunion

6. La disposition des places suivra le protocole adopté pour la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec le Ghana au premier rang, suivi des autres pays selon l'ordre alphabétique anglais. Les organisations intergouvernementales, les ONG et les autres parties prenantes seront assises derrière les États. Le nombre de places dans la salle étant limité, il sera attribué aux États un siège à la table et un siège derrière. Les autres participants recevront des sièges en fonction de leur disponibilité.
7. Il n'y aura ni de liste officielle d'orateurs ni de règles de procédure. Il sera demandé aux participants souhaitant intervenir de lever leur plaque nominative et de limiter leur intervention à trois minutes. Les délégations parlant au nom d'un groupe ou d'une région devront au préalable en informer le Secrétariat du HCR et limiter leur intervention à cinq minutes. En fonction du nombre de délégations souhaitant prendre la parole, les coprésidents peuvent réduire le temps de parole.
8. Les représentants des ONG pourront intervenir à chaque point de l'ordre du jour. Ils sont priés de coordonner leurs interventions avec le Conseil international des agences bénévoles (ICVA).

Interprétation

9. Des services d'interprétation seront fournis en anglais, en français et en espagnol.

III. INSCRIPTION ET ACCÈS AU CICG

10. Les délégations sont priées de s'inscrire pour la troisième réunion préparatoire avant le mardi 12 novembre 2019.

11. Pour s'inscrire, les participants, à l'exception des ONG, doivent envoyer au Secrétariat du HCR (hgqgovern@unhcr.org) une note verbale ou une lettre d'accréditation portant les noms et titres exacts des membres de la délégation selon l'ordre hiérarchique. Les ONG sont priées d'envoyer leur lettre d'accréditation à la Section du partenariat du HCR à partenariat@unhcr.org. En raison du nombre limité de places, les ONG devront limiter leurs délégations respectives à deux personnes.

12. Les délégués ayant des demandes spécifiques relatives à l'accès au bâtiment, la disposition des places ou tout autre besoin sont priés de contacter le Service de la gouvernance du HCR (hgexcom@unhcr.org).

Badges

13. Les personnes titulaires d'un badge d'accès de l'ONUG sont priées de le présenter à la sécurité au niveau de l'entrée de la salle de réunion.

14. Les personnes n'ayant pas de badge d'accès de l'ONUG doivent présenter à l'entrée de la salle une pièce d'identité – comme le passeport – et la note verbale ou lettre d'accréditation portant leur nom, pour recevoir un badge visiteur à l'entrée de la salle de conférence.

IV. AUTRES INFORMATIONS

15. Pour toute question ou tout besoin d'assistance, veuillez entrer en contact avec le Secrétariat du HCR (hgqgovern@unhcr.org). Les ONG doivent s'adresser à la Section du partenariat du HCR (partnership@unhcr.org).

16. Veuillez consulter de temps en temps la page consacrée au Forum mondial sur les réfugiés ([/www.unhcr.org/fr/forum-mondial-sur-les-refugies](http://www.unhcr.org/fr/forum-mondial-sur-les-refugies)) pour des mises à jour.

HCR, 31 octobre 2019